

Rappels importants

Important Reminders

EXIGENCES OBLIGATOIRES

Il est obligatoire de se doucher avec du savon avant d'entrer dans la piscine.

Les consignes des surveillants de piscine et des sauveteurs doivent être respectées en tout temps.

Les garçons de plus de 4 ans et leur maman doivent utiliser le vestiaire familial plutôt que le vestiaire des femmes.

Les filles de plus de 4 ans et leur papa doivent utiliser le vestiaire familial plutôt que le vestiaire des hommes.

Les chaussures d'extérieur (souliers, bottes, sandales) doivent être retirées avant d'accéder aux douches et à la terrasse de la piscine.

L'usage de lotions, poudres et produits de beauté doit être limité afin d'éviter les surfaces glissantes.

Les effets personnels doivent être rangés dans un casier sécurisé à l'aide d'un cadenas. Les objets de valeur ne doivent pas être apportés.

COMPORTEMENTS INTERDITS

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une caméra ou de tout autre appareil électronique est strictement interdite dans les vestiaires et sur la promenade de la piscine.

Il est interdit de cracher, d'uriner ou de se moucher sous les douches.

Il est interdit de consommer de la nourriture dans les vestiaires.

Les poussettes doivent rester à l'endroit désigné dans le hall d'entrée. Elles ne sont pas autorisées dans les vestiaires, ni sur la terrasse de la piscine.

Les cadenas doivent être retirés chaque soir; tout cadenas laissé sera enlevé.

La nudité est strictement interdite dans les vestiaires. Veuillez utiliser les cabines prévues ou vous couvrir à l'aide d'une grande serviette.

APPLICATION ET RESPONSABILITÉ

- Le non-respect de ces règles peut entraîner l'expulsion immédiate des lieux sans remboursement.
- Conformément au Règlement sur le code d'éthique de la Ville, la civilité est une valeur fondamentale. Tout comportement menaçant, violent, indécent ou tout acte de vandalisme pourra entraîner des poursuites judiciaires.
- La Ville de Côte Saint-Luc et ses représentants se réservent le droit de prendre toute mesure jugée nécessaire (expulsion, suspension d'accès, mesures légales) afin d'assurer la sécurité et le respect du règlement.
- La Ville de Côte Saint-Luc décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage aux effets personnels.

MANDATORY REQUIREMENTS



All individuals must shower with soap before entering the pool.



Pool Supervisors and lifeguards must be respected, and their instructions must always be followed.



Once boys turn 4, mothers and sons must use the family locker room instead of the women's locker room.



Once girls turn 4, fathers and daughters must use the family locker room instead of the men's locker room.



Outdoor footwear, including shoes, boots, and sandals, must be removed before entering the shower area and pool deck.



The use of lotions, powders, and other beauty products should be minimized, as they create hazardous, slippery surfaces.



Personal belongings must be secured in a locker with a padlock. Valuables should not be brought into the facility.

PROHIBITED CONDUCT



The use of cellphones, cameras, or other electronic devices is strictly forbidden in the locker room and on the pool deck.



Spitting, urinating, or blowing one's nose in the showers is not permitted.



Eating inside the locker room is not allowed.



Strollers must remain in the lobby parking area. They are not permitted in the locker rooms or on the pool deck.



Padlocks must not be left on lockers overnight; any remaining locks will be removed.



Nudity is strictly prohibited in the locker rooms. Individuals must use designated stalls or cover themselves with a large towel.

ENFORCEMENT AND LIABILITY

- Failure to comply with these rules may result in expulsion from the facility without refund.
- As per the City's Code of Ethics By-Law, one of the core values is civility in the workplace. Any individual engaging in threatening behavior, violence, indecent acts, or vandalism may face legal prosecution.
- The City of Côte Saint-Luc and its representatives reserve the right to take any action they deem necessary, including but not limited to expulsion, suspension of access, or legal measures, to ensure compliance with these rules and maintain a safe environment.
- The City of Côte Saint-Luc is not responsible for any lost, stolen, or damaged personal belongings.